



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

TOTAL : / 100

Épreuve d'admission
au collège
session 2021



1. Complète ton nom, ton prénom ainsi que ta date de naissance. / 3
2. Replie la partie en haut à droite de la feuille et colle-là pour masquer ton nom. / 2
3. Effectue les opérations demandées (pose-les au dos de ta feuille) / 20

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| $25\ 432\ 479 + 629\ 842 + 749 =$ | $87\ 430\ 920 - 2\ 527\ 687 =$ |
| $1\ 235 \times 498 =$ | $321\ 950 : 25 =$ |

4. Indique la nature des mots soulignés. / 24

Les poissons sont des animaux aquatiques avec des nageoires et dont le corps est le plus souvent couvert d'écaillés. On les trouve abondamment aussi bien dans les eaux douces que dans les mers.

5. Écris la liste des 18 régions françaises. / 36

6. Culture : Indique à quelle date a eu lieu chaque évènement : / 15

Composition par Schubert de « *La truite* » : _____

Apparition du *coelacanthes* (à 10 millions d'années près) : _____

Sortie au cinéma du film « *Le monde de Nemo* » : _____

Naissance du mathématicien *Denis Poisson* : _____

Interdiction de la pêche électrique dans l'Union Européenne : _____

7. Réalise uniquement les deux premiers exercices. Quand tu as fini, rends ta feuille à ton maître ou à ta maîtresse et retourne à ta place. Observe tes camarades travailler sur ce faux examen d'entrée au collège.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre,

Paris, le 25 mars 2021

Madame, Monsieur,

Depuis la refonte des programmes en 2016 et les ajustements pendant l'été 2018, les modalités d'examens pour le brevet des collèges et le passage du CM2 à la 6^e ont évolué.

En effet, à l'issue de l'école primaire, et donc du CM2, les élèves passeront dès le printemps 2021 une épreuve sur feuille pour une durée limitée de l'épreuve. Cette épreuve est limitée à 15 minutes.

Dans les classes à plusieurs niveaux, les élèves de CM1 (voire de CE2) doivent également passer cette épreuve pour pouvoir passer dans le niveau de classe supérieur, respectivement en CM2 (voire CM1).

Durant cette épreuve, les élèves ne sont pas autorisés à utiliser de calculatrice, de dictionnaire ainsi que leurs leçons. Les élèves ont également interdiction de communiquer entre eux. Tout élève qui enfreindrait les règles de passation se verrait interdire le passage de cette épreuve cette année et devra la repasser en 2022. Il resterait donc dans sa classe actuelle à la rentrée de septembre 2021.

L'épreuve, anonymisée, sera corrigée par un professeur de collège et sera notée sur 100.

Les élèves ayant obtenu un score de 50 et plus pourront passer au collège en septembre 2021. Pour les élèves de CM1, voire de CE2, un score de 30 sur 100 sera suffisant pour qu'ils puissent passer dans le niveau supérieur, respectivement en CM2 et CM1. Les autres élèves resteront dans leur niveau de classe actuel à la rentrée de septembre 2021.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent impérativement lire toutes les questions de cette épreuve avant de commencer à travailler.

Jean-Michel BLANQUER